



BONNE NOUVELLE

GRATUITÉ DE VOTRE COTISATION CSMR DE NOVEMBRE 2021*

Le 26 octobre 2021

Madame, Monsieur, Cher(e) Adhérent(e),

Dans la continuité des actions menées pour vous offrir toujours plus de services aux meilleures conditions, **la CCAS et ses partenaires Solimut Mutuelle de France et PREVERE, ont le plaisir de vous informer, qu'en tant qu'adhérent au contrat santé CSMR, vous allez bénéficier d'un mois de gratuité sur le mois de Novembre 2021.***

Aussi, vous ne serez pas prélevé de votre cotisation CSMR de Novembre, cette année. Si vous avez souscrit à l'option Confiance, seul le montant correspondant à l'option sera prélevé.

Cette gratuité s'inscrit dans la poursuite des travaux effectués par la CCAS et Solimut Mutuelle de France depuis le changement de gestionnaire en juillet 2019. Le bon équilibre économique de celui-ci, y compris dans la baisse des coûts de gestion, vous a déjà permis de bénéficier :

- d'une amélioration des garanties en 2021, avec l'intégration de l'option Sécurité à la garantie de base sans surcoût,
- d'une cotisation stable, malgré un contexte sanitaire et social peu favorable,
- d'un partenariat vivant avec la CCAS.

Nous espérons que vous apprécierez cette démarche et vous remercions pour votre fidélité.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Cher(e) Adhérent(e), nos sincères salutations mutualistes.

Solimut Mutuelle de France

**L'offre de gratuité du mois de Novembre 2021 s'applique uniquement sur la cotisation CSMR. La cotisation de l'option Confiance n'est pas concernée par la gratuité.*

UNE QUESTION ? CONTACTEZ-NOUS...



Par téléphone

Pour toute demande de renseignements sur votre CSMR, ainsi que sur l'ensemble de vos contrats d'assurances de personnes, du lundi au vendredi de 9h à 17h

0 800 005 045 Service & appel gratuits



Sur votre Espace Adhérent

www.solimut-mutuelle.fr/mon-espace
Espace Adhérent
> Rubrique CSMR

Pour en savoir plus et souscrire à l'option Confiance, rendez-vous sur notre site internet.

www.solimut-mutuelle.fr